

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3118

présenté par
Mme Janvier

ARTICLE 35

À la deuxième phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« dont la convention mentionnée au deuxième alinéa est signée, entre le département et la personne morale chargée du projet de vie sociale et partagée, »

les mots :

« pour lesquels la convention mentionnée au deuxième alinéa est signée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.